République Française
Département : HAUTES-PYRENEES
Arrondissement : Bagnères-de-Bigorre
AZET - Commune

Séance du jeudi 15 octobre 2026

Délibération N° DE_2026_003

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	11
Date de la convocation : 12/10/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	0	1
Résultat du vote : adoptée		

Le quinze octobre deux mille vingt-six, à 21 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Madame Maryse PUYAU.

Présents : Madame Maryse PUYAU, Monsieur Franck CARROT, Madame Marie-Madeleine PEFONTAN, Monsieur Francis BEYRIE, Madame Marie-Françoise ARNAUD, Monsieur Jacques-Yves CURIE, Madame Sandrine VIC-JOY, Monsieur Mikael SAINAS, Monsieur Robin SALETTIS, Madame Fanny BEYRIE
Représentés : Monsieur Frédéric SANS représenté par Madame Marie-Madeleine PEFONTAN
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Marie-Madeleine PEFONTAN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Echange terrain avec les consorts Salettis/Mourroux

En préambule, la Maire demande à Robin Salettis de quitter la séance le temps de cette délibération puisqu'il est concerné. Puis, la Maire informe les membres du conseil municipal de la demande faite par Robin Salettis et Anaïs Mourroux relative à une parcelle enclavée dans leur terrain, parcelle B26. Elle présente le plan de division ainsi que la modification du parcellaire cadastral établis par le géomètre-expert Christophe Marobin. Toutefois, il est nécessaire de régulariser cet échange de parcelles par un acte authentique, notarié ou en la forme administrative que réaliserait la commune.

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 1111-4 ;
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2241-1 et L 1311-13 ;
Considérant que la commune souhaite acquérir une section de la parcelle cadastrée B26 d'une superficie de 1 m², située bié du Trey et appartenant à Robin Salettis et Anaïs Mourroux, demeurant à Azet ;
Considérant que la commune souhaite céder une section de la parcelle de la voie du Bié du Trey, d'une superficie de 9 m², située bié du Trey à Azet, relevant du domaine privé communal et que Robin Salettis et Anaïs Mourroux sont intéressés par l'acquisition de cette parcelle, demandée par courrier du 15 mai 2026 ;
Considérant qu'une commune peut acquérir un bien par voie d'échange ;
Considérant l'accord amiable entre la commune d'Azet et les consorts Salettis/Mourroux pour échanger ces parcelles moyennant une soulte quatre cents euros, soit cinquante euros le mètre carré ;
Considérant qu'il est possible de rédiger un acte d'échange au moyen d'un acte en la forme administrative ;
Considérant que pour signer ledit acte en la forme administrative entre la commune et les consorts Salettis/Mourroux, il convient de désigner un adjoint ;

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour, et 0 voix contre, le conseil municipal, approuve le principe d'échanger une parcelle relevant du domaine privé communal avec une parcelle privée cadastrée appartenant à à Robin Salettis et Anaïs Mourroux, conformément au plan de division présenté, moyennant une soulte de quatre cents euros (soit 400€ pour 8ca).

Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
065-216500587-DE_2026_003-DE
A G E D I

Les membres du conseil municipal autorisent la Maire à recevoir et à authentifier l'acte en la forme administrative de transfert de propriété. Ils autorisent Franck Carrot, 1er adjoint au Maire, à représenter la commune et à signer ledit acte.

La Maire précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Madame Maryse PUYAU
Président de séance

Madame Marie-Madeleine PEFONTAN
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
065-216500587-DE_2026_003-DE
A G E D I